

Wilaya de Médéa
Daïra D'Aziz
Commune De Derrag

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF:098426085021233

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 15/09/2015 inclus l'organisation des marchés publics et les mandats de l'annexe générale ,et du la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel le président de l'Assemblée Populaire Communale de Derrag Par intérim annonce à tous les soumissionnaires à l'avis Il dispose d'une demande d'ouverture à l'exigence des capacités minimales n° 01/2026 sur les quotidiens nationaux et sur les sites électroniques et BOMOP

« لوفائع » en arabe le : 17/02/2026

et « Eco times » en français du 17/02/2026

concernant le Projet :

- Contrôle , aménagement et revêtement superficiel en tri - couche de la route reliant la RN N 127 a la zone ain elkarma sur 2 km commune de derrag (lot de réalisation).

et après étude, analyse et évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires est attribuée provisoirement à l'entreprise l'opération ci-dessous

Désignation de l'Opération	Désignation de l'Entreprise Choisie	Montant de l'offre (en TTC)	Le point obtenu	Délai d'Exécution	Observation
Contrôle , aménagement et revêtement superficiel en tri - couche de la route reliant la RN N 127 a la zone ain elkarma sur 2 km commune de derrag (lot de réalisation).	Berkat Madani – entreprise grands travaux publique et hydraulique – commune Derrag - Medea NIF : 178263200186198	15.499.750.00 DA	61.82/73 points	85 jours	Mois disant et techniquement qualifiée

Le délai de recours a été fixé à 10 jours à compter de la date de la première publication de cette annonce dans les journaux nationaux. Les recours sont adressés à la Commission des Marchés de la Commune de Derrag conformément à l'article 82 du décret présidentiel susvisé. L'attribution seront définitive après l'expiration du délai de recours.

Le président de l'APC